

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 921

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

838 692 713 RCS Perpignan.

LOGIFEL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 119, Allée De Provence, Marché Saint Charles, 66031 Perpignan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/08/2026 à PERPIGNAN, la société LOGIFEL, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 119 Allée de Provence Marché Saint Charles 66031 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 838 692 713 (société absorbée) et la société S.O.F.I.M.S. société par actions simplifiée au capital intégralement libéré de 2 147 730 euros, dont le siège social est situé Allée de Provence N° 119 A 125 Marché International 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 487 843 187 (société absorbante), ont établi un projet de fusion par absorption de la société LOGIFEL par la société S.O.F.I.M.S. à qui la société LOGIFEL apportera la totalité de son actif évalué à 20 458 381 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 19 249 432 euros soit un actif net de 1 208 949 euros. La société LOGIFEL est filiale à 100 % de la société S.O.F.I.M.S. En raison de la détention par la société absorbante de la totalité des actions de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société S.O.F.I.M.S. Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. Le montant prévu du boni de fusion s'élève à 1 108 949 euros. Il a été stipulé que la fusion produirait effet le 01/10/2025, les opérations de la société LOGIFEL depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société S.O.F.I.M.S. Conformément aux dispositions de l'article L236-6 du Code de commerce, le projet de fusion établi le 28/08/2026 a été déposé au greffe du tribunal de commerce de PERPIGNAN le 29/09/2026 par la société S.O.F.I.M.S., société absorbante et au greffe du tribunal de commerce de PERPIGNAN le 29/09/2026 par la société LOGIFEL, société absorbée..